



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1840

Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Concours International de Musique de Chambre de Lyon pour l'organisation de la journée du Violoncelle le samedi 11 juin 2022 au sein de l'Auditorium Maurice Ravel

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1840 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE DU VIOLONCELLE LE SAMEDI 11 JUIN 2022 AU SEIN DE L'AUDITORIUM MAURICE RAVEL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Dans le cadre de la programmation de la saison 2021-2022 de l'Auditorium Orchestre National de Lyon, l'Auditorium de Lyon et l'Association du concours international de musique de chambre de Lyon s'associent pour l'organisation de la Journée du Violoncelle le samedi 11 juin 2022 à l'Auditorium.

Cette journée comprendra notamment deux concerts sur la scène de l'Auditorium et diverses manifestations dans ses murs.

Pour cet évènement, l'Auditorium de Lyon fournira sa grande salle en ordre de marche et assurera la mise à disposition de son équipe technique et de ses équipements (son, lumières, tapis de danse, praticables, chaises, pupitres) ; le service général du lieu (accueil et sécurité du public et des artistes) ; la mise à disposition de la Salle Proton, de la Salle du Ballet, de l'Espace découverte, de l'Atrium, des 4 studios Berlioz ; il assurera également la promotion de la Journée du Violoncelle sur ses supports de communication et s'engage à faire apparaître le logo du coproducteur sur ces supports.

Le Concours international de musique de chambre de Lyon a l'initiative et la responsabilité des manifestations prévues et assure tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires notamment la location, le transport et les accords des instruments, la location et/ou achat des partitions, les opérations de logistique et de régie technique supplémentaires, les rémunérations de tout le personnel nécessaire et tout autre frais lié au bon déroulement des manifestations. Il s'engage également à communiquer autour de la Journée du Violoncelle sur ses supports de communication.

La prise en charge des dépenses est répartie en fonction des obligations de chacune des parties conformément au contrat de coproduction.

La journée est gratuite mais le public est invité à réserver sa place en amont de l'évènement, cette réservation est assurée par l'Auditorium de Lyon.

Le contrat joint au présent rapport formalise les conditions de cette coproduction.

Vu ledit contrat de coproduction ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'association Concours international de musique de chambre de Lyon pour l'organisation de la Journée du Violoncelle le 11 juin 2022 à l'Auditorium de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat et tout document afférent et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET